



RESILIATION CANALSAT CAUSE INVALIDITE

Par **frederic mabille**, le **05/01/2012** à **13:31**

Bonjour, je suis abonné canalsat depuis mai 2010. j'ai déménagé en 2011 et ai continué avec ce fournisseur. Depuis j'ai été classé invalide niveau 2. Je souhaite donc annuler mon abonnement pour raisons financières. Canalsat refuse de m'entendre. Quels peuvent être mes recours s'il vous plaît? Cordialement. Frédéric Mabille

Par **razor2**, le **05/01/2012** à **15:11**

Bonjour, vous pouvez résilier votre abonnement en mai prochain, à sa date anniversaire.
Cordialement,